

SÉCURITÉ

Agir pour la sécurité dans les communes

Le Département de l'Indre aide les communes et leur groupement à s'équiper en système de vidéoprotection avec le Fonds Départemental de Vidéoprotection.

Le Département de l'Indre apporte son soutien aux communes de l'Indre et leur groupement pour l'installation de caméras fixes et leurs supports spécifiques, ainsi que pour les équipements de routage et de stockage des données.

Tout projet d'équipement doit être établi en amont avec l'aide d'un spécialiste de la prévention civile de la malveillance ou d'un référent sûreté de la Gendarmerie nationale qui procédera à son évaluation et sa validation.

Les modalités d'attribution du Fonds Départemental de Vidéoprotection intervenant en abondement du Fonds d'Action Rurale (FAR) et du Fonds Départementale d'Aménagement Urbain (FDAU) sont retracées dans le règlement disponible dans le [guide des aides](#).

CONTACT



HÔTEL DU DÉPARTEMENT

**Direction de l'Aménagement du
Territoire de l'Environnement et
de la Ruralité**

Place de la Victoire et des Alliés
36020 Châteauroux

02 54 08 36 08

Itinéraire

Courriel

Site internet



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36